Terre d'Émeraude Communauté
4 Chemin du Quart – 39270 Orgelet

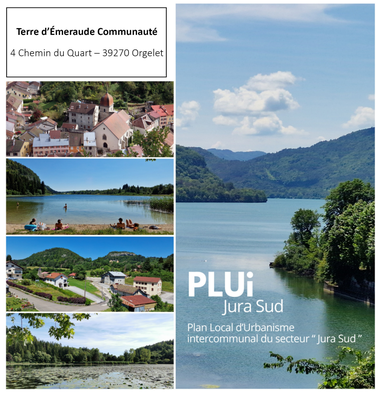

RÈGLEMENT GRAPHIQUE - ECHELLE COMMUNE

Élaboration prescrite le 14/09/2017

Dossier arrêté le : 17/12/2025

PLUI approuvé le :

Vu pour rester annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 17/12/2025

PIÈCE DU PLUI : 4.2.1

Commune de LECT

Cittànova-Sinopia

Légende

Eléments de repères

- Limites communales
- Parcelles
- Bâtiments
- Surfaces en eau

Zonage

Zones Urbaines (U)

- UA - Zone urbaine mixte de noyaux anciens des villages et des bourgs
- UAa - Zone urbaine mixte de noyaux anciens des villages et des bourgs : centre ancien de Moirans-en-Montagne
- UAay - Zone urbaine mixte de noyau ancien : friche de Meussia
- UAbp - Zone urbaine mixte de noyau ancien : secteur protection de la biodiversité
- UB - Zone urbaine mixte de peripherie a vocation dominante residentielle
- UBa - Zone urbaine mixte de peripherie a vocation dominante residentielle : quartiers résidentiels de Moirans-en-Montagne
- UBbp - Zone urbaine mixte de peripherie a vocation dominante residentielle : secteur protection de la biodiversité
- UH - Zone urbaine mixte de hameau ou groupements de constructions
- UE - Zone urbaine dédiée aux équipements et services publics
- UEbp - Zone urbaine dédiée aux équipements et services publics : secteur protection de la biodiversité
- UY - Zone urbaine dédiée aux activites économiques
- UYa - Zone urbaine dédiée aux activites économiques : artisanat, commerce et service autorisé
- UYb - Zone urbaine dédiée aux activites économiques : logement de fonction autorisé
- UT - Zone urbaine dediée aux activités touristiques et de loisirs
- UTl - Zone urbaine dediée aux activités touristiques et de loisirs concerné par la Loi Littoral
- UTk - Zone urbaine dediée aux activités touristiques et de loisirs - karting

Zones A Urbaniser (AU)

- 1AUB - Zone à urbaniser ayant une vocation principale d'habitat
- 1AUBa - Zone à urbaniser ayant une vocation principale d'habitat : quartiers résidentiels de Moirans-en-Montagne
- 1AUY - Zone à urbaniser à vocation d'activités

Zones Agricoles (A)

- A - Zone agricole
- As - Zone agricole : secteur stratégique
- Abp - Zone agricole : secteur biodiversite prioritaire
- Abs - Zone agricole : secteur biodiversite secondaire

Zones Naturelles (N)

- N - Zone naturelle et forestiere
- Nbp - Zone naturelle et forestiere : secteur biodiversite prioritaire
- Nbs - Zone naturelle et forestiere : secteur biodiversite secondaire
- Nc - Zone naturelle et forestiere : secteur carrière
- Nl - Zone naturelle et forestiere : secteur sports et loisirs
- Nlcross - Zone naturelle et forestiere : secteur sports et loisirs dédiée à la pratique du cross
- Nt - Zone naturelle et forestiere : secteur tourisme
- Ntl - Zone naturelle et forestiere : secteur tourisme concerné par la Loi Littoral
- Ng - Zone naturelle et forestiere: secteur gîte (STECAL)

Prescriptions graphiques

Prescriptions ponctuelles

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Éléments de paysage correspondant à un espace boisé, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique

Prescriptions linéaires

- Espace boisé classé
- Patrimoine bati a proteger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Éléments de paysage correspondant à un espace boisé, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Linéaire commercial protégé
- Voies de circulation à créer, modifier ou conserver

Prescriptions surfaciques

- Espace Boisé classé
- Limitation de la constructibilité pour des raisons environnementales (Loi Littoral)
- Emplacement réservé
- Elements de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Terrain cultivé ou non bati a proteger en zone urbaine
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Elements de continuite ecologique et trame verte et bleue
- Coefficient de biotope par surface
- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU

Dispositions relatives à la Loi Littoral

- Espaces remarquables et caractéristiques du littoral
- Espaces proches du rivage
- Bande des 100 mètres

0 — 0,5 — 1 km

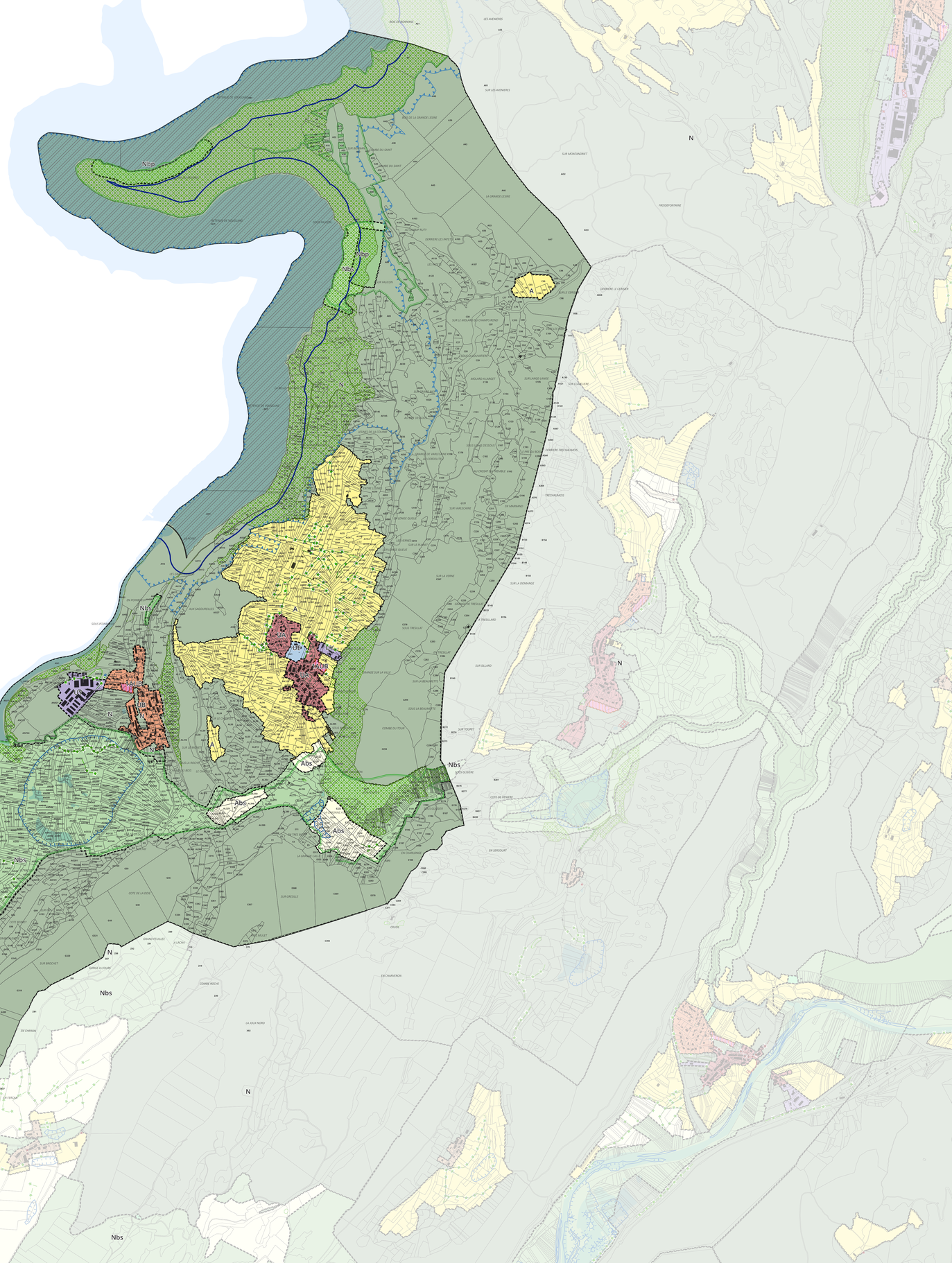
Nbp
Nbs
N
A
UA
UB
UBa
UE
UT
Abs
LES AVENIERES
SUR LES AVENIERES
SUR MONTANDRET
FRODEFONTAINE
LA GRANDE LESINE
DERRIERE LE CERGER
SUR LE CERGER
SUR LANGE LESINE
SUR CLAIRIERE
TRECHAUMOIS
SUR LA VERRE
SUR LA DOMANGE
SUR SILLARD
SUR TOURET
COTE DE VENERE
EN SERCOURT
EN CHARLIVON
EN CHARVERON
LA JOUX NORD
COMBE ROCHE
EN CHERON
SOUS LA CHANNAZ
AU PETIT MORTIER
BOIS DU PLANET
LE PLANET
PARCOURS DU MARE
SOUS FONDEMENT
AUX SAGOURELLES
SOUS TRESSILLAT
EN LIEUSE
COTE DE LA DOUE
SUR BROCHET
GORGE A L'OURS
MOLARD DE LA CHOLETTE
BOIS BANAL
EN TERCIA
SUR GRESILLE
CRUSE
GRAND SEUILLEE
A LACHE
EN CHAMP ROND
SUR LE MOLARD DE CHAMPS RONDS
DERRIERE LES HAUTS
LES GRANDS CHAMPS
LES CHAMPS
SUR LE BOIS BENOITE
SOUS LA BEAURAIE
COMBE DU TOUR
EN MARMAND
SUR LA VARLOCHE
EN VERNETTE
SUR LE RUBAT
LA COMBE QUESE
EN CHAMP DU SAINT
SUR LE CHAMP DU SAINT
SUR LE CHAMP DU SAINT
SUR LE